

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE DOLE
EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17
Nbre de membres présents : 14
Nbre de procurations : 02
Nbre de membres votants : 16
Date de convocation : 06 décembre 2022
Date de publication : 19 décembre 2022

SEANCE DU : **DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX**

Président de séance : Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Jacqueline MANGIN

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, CRETIN MAITENAZ Blandine, DRAY Frédérique, GIROD Isabelle, BUSSIÈRE Pierrette, DEJEUX Jacqueline, GRAVIER Maria-Del-Mar, NICOLET Joëlle
MM CUNIET Jean-Pierre, GAGNOUX Jean-Baptiste, GOMET Nicolas, MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy

Excusés avec procuration de vote :
M. DRUET Timothée à M. GOMET Nicolas
Mme GRUET Justine à Mme DRAY Frédérique

Excusé sans procuration de vote :
M. CIGLIA Fabrice

N : 22.12.12.37

OBJET : CONTRAT D'ABONNEMENT A LA TELEASSISTANCE

Un service de téléassistance est proposé aux personnes âgées et handicapées résidant sur la commune de Dole par la FEDOSAD (Fédération Dijonnaise des Œuvres de Soutien à Domicile) de Dijon.

L'ensemble du parc de matériels installés à domicile a été entièrement renouvelé en 2019 afin d'être aux normes du réseau de technologie IP.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :
 - ✓ Montant de la redevance due mensuellement par chaque abonné : **20,90 €**
 - ✓ Montant de la redevance due mensuellement par couple : **30,00 €**
- **APPROUVE** l'actualisation du contrat d'abonnement (C.C.A.S. – bénéficiaire) modifié en conséquence.

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

- * Sous-Préfecture ;
- * Trésorerie Principale ;
- * C.C.A.S. (2).
- * Direction des Ressources Humaines

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Baptiste GAGNOUX

